

# Table des matières

<b>Introduction</b>	7
Steve GILSON	
<b>Le statut social des associés et mandataires de sociétés et d'associations : état des lieux à la lumière du CSA</b>	11
Pierre VAN ACHTER et Myriam VERWILGHEN	
Introduction	11
I. Généralités	12
A. Aperçu des sociétés et associations régies par le CSA et de leurs organes de gestion	12
1. Aperçu des sociétés et associations et définitions	12
2. Aperçu des organes de gestion de la SA, la SRL et la SC	13
3. Aperçu des organes de gestion des ASBL	15
4. Tableau comparatif synthétique	16
B. Contrat de travail et contrat d'entreprise	17
II. Les associés et mandataires de sociétés et d'associations et la possibilité de conclure un contrat de travail	21
A. Les sociétés	21
1. Les associés	21
2. Les mandataires	24
B. Les associations	30
III. L'assujettissement à la sécurité sociale	33
A. Généralités quant à l'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs indépendants	33
1. L'activité doit être exercée en Belgique	34
2. L'activité exercée doit être professionnelle	34
B. Les mandataires et associés au sein des sociétés	36
1. Les associés	36
2. Les mandataires	39
C. Les associations	47
1. Rappel des principes	47

2. Application des dispositions en pratique	47
Conclusion et synthèse	51

**Mandataires de sociétés et d'associations : contrat de travail et sécurité d'emploi face au principe de révocabilité** 55

Pierre VANHAVERBEKE et Alexandre HACHEZ

Introduction	55
I. Le principe de révocabilité des mandataires de sociétés et d'associations	56
A. La révocation des mandataires de sociétés	56
1. Principes généraux issus notamment du Code civil	58
2. Particularités du droit des sociétés	61
B. La révocation des mandataires d'ASBL	78
II. Les aménagements contractuels face au principe de révocabilité du mandat	81
A. Quel intérêt à (encore) conclure un contrat de travail ou de management avec un mandataire de société ?	81
B. Conclusion d'un contrat de travail	81
C. Conclusion d'un contrat de management	85
Conclusion	89

**Le statut des mandataires de sociétés et d'associations au regard du droit fiscal** 91

Olivier D'AOUT et Jonathan PICAUVET

I. Le statut fiscal des associés et dirigeants d'entreprise : vue d'ensemble	91
A. Champ d'application	91
B. Aspects impôts directs	94
1. Principes	94
2. Le principe d'attraction	94
3. Les tantièmes	95
4. Les avantages de toute nature	96
5. Les avantages sociaux	100
6. Les remboursements des dépenses propres à la société	102
7. La requalification de certains revenus	103

8.	Les frais professionnels du dirigeant	108
9.	Les dirigeants actionnaires	117
C.	Aspects impôts indirects	119
II.	Le représentant permanent assimilé au dirigeant d'entreprise du point de vue fiscal	120
III.	Le dirigeant d'entreprise et les droits d'auteur	126
A.	Principes	126
B.	Le régime fiscal des revenus de droits d'auteur	126
1.	Aspects impôts directs	126
2.	Aspects impôts indirects	128
C.	Spécificités liées au statut de dirigeant d'entreprise	129
 <b>L'abus de biens sociaux sous l'angle du compte courant et de la rémunération</b>		 131
Véronique LAFARQUE et Bénédicte BIÉMAR		
I.	À titre liminaire : la responsabilité pénale des personnes morales	131
A.	Dispositions applicables	131
II.	L'abus de biens sociaux	132
A.	Dispositions applicables	132
B.	Éléments constitutifs	133
C.	L'abus de biens sociaux et le compte courant débiteur	138
1.	Conséquences pénales	140
2.	Conséquences en cas de faillite – Refus d'effacement	144
3.	Conséquences fiscales	147
4.	Conséquences bancaires	147
D.	L'abus de biens sociaux et la rémunération du gérant	147
E.	L'abus de biens sociaux et la distribution de dividendes	149
III.	Le faux et l'usage de faux	150
A.	Dispositions applicables	150
B.	Éléments constitutifs	151
C.	Le faux et l'homme de paille	151
D.	Le faux et le siège social	153
IV.	La non-modification/inscription à la BCE	155
A.	Obligation d'inscription à la BCE	155
B.	Modification à la BCE	157

V.	Le défaut de comptabilité	157
A.	Dispositions applicables	157
B.	Champ d'application <i>ratione personae</i>	158
C.	Champ d'application <i>ratione materiae</i>	160
D.	Sanctions pénales	161

**La responsabilité en droit pénal social des associés  
et mandataires de sociétés et d'associations** 163

Jérôme DEUMER

I.	La responsabilité pénale personnelle des mandataires et associés	163
II.	La responsabilité pénale imputée à l'« employeur », ses « préposés » et « mandataires »	165
A.	L'imputation légale de certaines infractions de droit pénal social	165
B.	La détermination des personnes pénalement responsables	166
1.	L'employeur	167
2.	Le mandataire	169
3.	Le préposé	171
C.	Les conditions de l'imputation légale de l'infraction au mandataire ou préposé	173
D.	Une imputation de responsabilité alternative ou cumulative ?	174
III.	La responsabilité de l'associé ou du mandataire en qualité de coauteur d'une infraction	176
IV.	Le cumul de responsabilités pénales des personnes physique et morale	177
V.	Les conséquences de la responsabilité pénale du mandataire ou de l'associé	179
A.	Les condamnations pénales	179
B.	Les condamnations civiles	180
	Conclusion	181

**Statut et responsabilités des mandataires en droit commercial** 183

Guillaume RUE

	Introduction	183
I.	Notion de dirigeant d'entreprise	184
A.	Notion changeante	184

---

B.	Nature des relations entre l'administrateur et la société	185
C.	Droit des sociétés	187
1.	Principe	187
2.	Les organes d'administration – Types de dirigeants	188
II.	Statut du dirigeant d'entreprise	194
A.	Nomination	194
1.	Capacités et conditions	194
2.	Incompatibilités et interdictions	196
3.	Procédure de nomination	197
B.	Qualité	198
1.	Indépendant	198
2.	Entreprise	199
C.	Devoirs	200
1.	Loyauté	201
2.	Diligence	204
3.	Compétence	204
4.	Discretion	205
5.	Responsabilité	205
D.	Durée du mandat	206
E.	Cessation	207
1.	Causes	207
2.	Révocation	207
3.	Démission	212
4.	Autres causes	214
5.	Conséquences de la fin du mandat	216
F.	Publication	217
G.	Rémunération	218
H.	Domicile – Communication	218
III.	Conflits d'intérêts	219
A.	Notion de conflit d'intérêts	220
B.	Procédure	220
C.	Exceptions	221
D.	Sanctions	221
IV.	Responsabilité du dirigeant d'entreprise	222
A.	Régime commun de la responsabilité	222
1.	Dispositions	222

2. Champ d'application	222
3. Principes	222
4. Faute de gestion	223
5. Violation du Code ou des statuts	223
6. Faute extracontractuelle	224
B. Régimes particuliers de responsabilité	224
C. Limitation de la responsabilité	225
D. La décharge	227
1. Principes	227
2. Effets	228
3. Moment de la décharge	228
4. Individuelle ou collective	229
5. Annulation	229

## **Statut et responsabilités des membres et des dirigeants d'A(I)SBL** 231

Michel DAVAGLE

Préambule	231
I. Les membres d'une A(I)SBL	231
A. Le statut du membre	231
1. L'admission du membre	231
2. La possibilité de bénéficier d'un faible avantage patrimonial indirect	232
3. La perte de la qualité de membre	233
4. Les interdictions	234
5. Les membres adhérents	234
B. Les droits et obligations des membres	234
C. La responsabilité civile des membres	235
1. La responsabilité quant aux engagements de l'A(I)SBL	235
2. La responsabilité civile invoquée par l'A(I)SBL	236
3. La responsabilité civile envers les autres membres de l'A(I)SBL et les tiers	236
4. La responsabilité du membre qui agit en qualité de volontaire	236
5. La responsabilité des fondateurs invoquée par les tiers	237

6.	La responsabilité des membres invoquée par des tiers pour la mauvaise utilisation de la personnalité morale	238
II.	Les administrateurs d'une A(I)SBL	238
A.	Le statut d'administrateur	238
1.	La nomination de l'administrateur	238
2.	Le principe de la gratuité du mandat	240
3.	L'administrateur bénéficiaire d'allocations de chômage	240
4.	La fin du mandat de l'administrateur	242
5.	Les interdictions édictées par les pouvoirs publics	242
6.	Les interdictions judiciaires	242
B.	La responsabilité contractuelle de l'administrateur d'une A(I)SBL	244
1.	Remarque préliminaire	244
2.	Le droit du mandat	244
3.	Les fautes qui peuvent être reprochées aux administrateurs	244
4.	<i>L'actio mandati</i>	245
5.	Le mandat à titre gratuit	245
6.	La clause limitative ou exonératoire de responsabilité	246
C.	La responsabilité extracontractuelle des administrateurs envers l'A(I)SBL ou les tiers	246
1.	La responsabilité de l'administrateur quand sa mauvaise gestion a soulevé la responsabilité contractuelle de l'A(I)SBL	246
2.	La responsabilité de l'administrateur quand sa faute engage la responsabilité extracontractuelle personnelle de l'A(I)SBL	247
3.	La responsabilité des dirigeants pour non-paiement d'une dette légale de l'A(I)SBL envers des créanciers institutionnels	247
4.	Les administrateurs bénévoles	249
D.	La responsabilité solidaire des administrateurs	249
III.	Le délégué à la gestion journalière	251
A.	Le statut du délégué à la gestion journalière	251
B.	La responsabilité du délégué à la gestion journalière	252